

Initiatives parlementaires

titre de l'acre. En outre, il aurait également eu droit à près de 14 \$ l'acre au titre du Programme d'aide aux producteurs victimes de la sécheresse. Donc, le maximum qu'aurait pu recevoir cet agriculteur se serait élevé à environ 75 \$ l'acre.

Après la modification du régime d'assurance-récolte, en 1989, ce même agriculteur aurait eu droit à environ 94 \$ l'acre du régime d'assurance-récolte seulement. En 1989, en Alberta et au Manitoba, l'assurance-récolte offrait une meilleure indemnisation que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse et l'assurance-récolte combinés l'année précédente.

Les modifications apportées au régime d'assurance-récolte étaient une première étape. Actuellement, le gouvernement travaille à l'élaboration d'un programme de protection national à l'intention de tous les producteurs de céréales et d'oléagineux. À mon avis, il n'est pas sage de remanier maintenant des programmes particuliers comme l'Administration de la stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Nous devons examiner la question en la replaçant dans un contexte plus général.

En décembre dernier, lors de la conférence nationale sur la politique agro-alimentaire tenue à Ottawa, il a été entendu qu'il était urgent de mettre en place un programme national de protection équitable à l'intention de tous les producteurs de céréales et d'oléagineux. On a commencé à travailler en ce sens dans le cadre de l'examen de la politique nationale de l'agriculture. À la conférence, on a annoncé que le conseil national des grains, à Winnipeg, serait le maître d'oeuvre de l'élaboration d'un programme national de protection des céréaliculteurs.

Les gouvernements provinciaux et des représentants du secteur contribueront à la préparation d'une proposition. Des réunions ont lieu ce mois-ci. Un projet doit être prêt d'ici la fin du printemps et la loi d'autorisation devrait l'être pour décembre 1990.

Le gouvernement fédéral fait diligence dans ce dossier. Les problèmes de revenu des agriculteurs que l'on prévoit pour l'an prochain doivent entrer en ligne de compte. Il faut également s'assurer que les mesures prises aujourd'hui seront, à long terme, compatibles avec les programmes de protection élaborés pour tous les agriculteurs.

Évidemment, l'examen comporte l'étude des programmes de protection actuels. On a chargé le comité consultatif du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest d'étudier les questions concernant

le passage possible de ce programme à un programme de mesures de protection plus global.

Le gouvernement prend des mesures au sujet de cette question. En fait, des progrès ont été enregistrés. Le groupe de travail fédéral-provincial actuel sur les mesures de protection continue le travail qu'il a commencé en 1988. Il a pour objectif principal d'élaborer un programme global de mesures de sécurité pour tous les produits et tous les agriculteurs.

On a tenu pendant 1988 une série d'entretiens régionaux entre tous les dirigeants agricoles et le gouvernement afin de faciliter l'identification des problèmes que connaissent les programmes de mesures de protection existants, et de déterminer quelle orientation on devrait donner à l'agriculture dans l'avenir.

Par la suite, le bureau national des grains de Winnipeg a élaboré plusieurs mesures de sécurité pour les céréales qui ont été présentées aux dirigeants agricoles. Ce bureau continue ses travaux sur les mesures de protection. Les discussions avec les dirigeants agricoles dans tout le Canada se poursuivent avec d'autres ministériels afin de mettre au point un programme pour l'agriculture. En tant que gouvernement, nous élaborons un programme global qui soit équitable pour tous les producteurs d'un bout à l'autre du pays et qui ait une solide base financière pour les agriculteurs canadiens, ce dont ils ont besoin actuellement.

Le gouvernement a pris des mesures et continuera à en prendre pour faire en sorte que l'agriculture soit protégée d'un bout à l'autre de notre grand pays. Nous estimons qu'il est opportun que le gouvernement continue à discuter avec les dirigeants agricoles de l'avenir de l'agriculture, en combinant l'assurance-récolte et certaines mesures de protection. Nous continuons dans cette voie pour assurer la protection des producteurs.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai de brefs commentaires à faire sur la motion présentée par le NPD. En quelques mots, j'aimerais relater à la Chambre une expérience que j'ai vécue vendredi dernier et qui reflète fidèlement la situation actuelle des agriculteurs.

Ce jour-là, j'ai visité ce qui est probablement la plus grande exposition canadienne de machinerie agricole qui a lieu chaque février à Toronto. Ancien producteur agricole, j'ai croisé beaucoup de vieilles connaissances qui s'occupaient des kiosques de vendeurs. D'après eux, le nombre de visiteurs était considérable, ce dont je me suis rendu compte vendredi. Toutefois, ils ont tous admis que c'était sans doute l'année où les agriculteurs montraient